

ATM Mobilis EPE / SPA

Division Achats, Logistique et Patrimoine

Direction Achats Administratifs et Logistique

Quartier d'affaires Ilot 05 n°27, 28 et 29 Bab Ezzouar - Alger.

RC : 0962287B03

NIF : 000316096228742

Art. : 16217010002

1. Objet de la consultation : Transport terrestre de marchandises.

2. Désignation :

La Direction Achats Administratifs et Logistique d'ATM Mobilis vous consulte pour présenter votre offre relative à la prestation de transport terrestre de diverses marchandises, selon les destinations suivantes :

- Port aéroport et différents magasins d'ATM Mobilis à destination de l'ensemble du territoire national.
- Occasionnellement, pour des besoins spécifiques, ATM/Mobilis pourra solliciter le prestataire de mettre à sa disposition un camion grue, chariot élévateur et porte engins.

3. L'éligibilité :

- Tous les soumissionnaires dont leur activité principale est conforme.
- Tous les soumissionnaires : personne (s) physique (s) ou morale, qualifiés, disposant des capacités financières, technologiques, juridiques et réglementaires conformes à la législation et la réglementation en vigueur, pour répondre aux exigences de la présente lettre de consultation.

4. Conditions de soumission :

- Les soumissionnaires assurent les activités conforme aux exigences de la présente lettre de consultation.
- Tous les soumissionnaires peuvent soumissionner pour l'ensemble des prestations

5. Document à fournir :

- La présente lettre de consultation avec accusé de réception du soumissionnaire ;
- Copie du registre de commerce de l'entreprise ;
- Le numéro d'identification fiscale (NIF) ;
- Moyens matériels du soumissionnaire (joindre un engagement) ;
- Liste des tarifs (page 6 et 7) ;
- Copie de l'acte de propriété ou contrat de location ou tout autre document justifiant l'utilisation du local destiné à l'activité du soumissionnaire ;
- Lettre de soumission (page 8).



6. Evaluation des offres:
6.1 Evaluation des offres technique 35 points tableau ci-dessous à renseigner :

L'évaluation technique se base sur la règle de trois pour chaque rubrique et que La meilleure offre en matière de nombre et âge de camion obtiendra la meilleure note.

Flotte Prévue pour la réalisation des prestations

Marque et Type de camions	Capacité	Quantité	Année de mise en circulation

Evaluation technique

Désignations	Nombre (à renseigner)	Note technique 35 points
Camions de 10 tonnes		2,5 points
Camions de 20 tonnes		15 points
Camions 10 et 20 tonnes Age de 01 à 05 ans		09 points
Camions 10 et 20 tonnes Age de 06 à 10 ans		06 points
Fourgon		2,5 points

Rappel : Joindre un engagement pour les moyens matériels.



6.2 Evaluation des offres financières 65 points annexe 1 page 6 et 7 à renseigner :

La notation répartie comme suit :

- Fourgon (05/65)
- Camion 10 tonnes (05/65)
- Camion 20 tonnes (40/65)
- Franchise Immobilisation par jour gratuit (05 points/65)
- Franchise Immobilisation par jour (05 points/65)
- Camion grue Alger et périphérie (03/65).
- Chariot élévateur Alger et périphérie par heure (01/65).
- Grue Alger et périphérie par heure (01/65)

ATM Mobilis procédera à la comparaison des offres des soumissionnaires sur la base des coûts de la prestation proposée, à l'issue de l'évaluation, le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note sera retenu.

DESCRIPTIF DE L'OFFRE

Lieux	Destination	Nombre
Port, Aéroport et ports secs	Magasin situés dans les wilayas : Alger, Boumerdès, Blida, et Oran.	Pour mémoire
Des magasins d'ATM Mobilis	Vers les 58 Wilayas	Pour mémoire

Le soumissionnaire proposant l'offre la moins disante obtiendra la meilleure note (65 points).

Le reste des soumissionnaires obtiendront les notes selon la formule suivante :

$$\text{Note} = (\text{montant de l'offre la moins disante} * 65) / \text{l'offre de la soumission}$$

7. Critère de Sélection :

Le soumissionnaire sera retenu sur la base de la note globale (Note technique + Note financière).

ATM Mobilis se réserve le droit de retenir un ou plusieurs soumissionnaires.

En cas de désistement du fournisseur retenu après l'évaluation des offres, on procédera au fournisseur classé en deuxième position dans le PV d'évaluation des offres.

8. Délais de validité de l'offre :

Sauf indication contraire l'offre devra rester valide pendant Cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des plis.



**Consultation de fournisseurs**

Réf. N°549/DVALP/DAAL/SDL/2022

Date : 21 novembre 2022

Page 4/8

ATM Mobilis peut solliciter l'accord du ou des soumissionnaires (par fax ou courrier) pour une prorogation de la durée de validité de l'offre.

Dans le cas de prorogation de délai de validité des offres, aucune modification sur ces dernières ne sera tolérée par ATM Mobilis.

9. Dépôt des offres :

Le dossier de l'offre du soumissionnaire exigé par la présente lettre de consultation sera remis dans une seule enveloppe fermé, non identifiable portant uniquement la mention suivante :

**« SOUMISSION A NE PAS OUVRIR »
« Consultation N°549/ATM/DVALP/DAAL/SDL/2021 »,
« Prestation de Transport terrestre de marchandise
D'ATM Mobilis (Direction Générale) »**

Aucune autre indication notamment en ce qui concerne l'identification de la société ne doit Apparaître sur cette enveloppe.

Sur l'enveloppe intérieure fermée doivent apparaître les mentions indiquant l'objet de la Consultation et son numéro.

Il est obligatoire de déposer les plis en question le jour de la clôture de la présente lettre de consultation.



10. Remise des offres :

Les soumissionnaires sont tenus de remettre leurs offres techniques et financières en une seule fois.

Les originaux des offres accompagnés d'un (01) exemplaire supplémentaire devront être déposés

À l'adresse indiquée ci-après :

**ATM Mobilis
Division Achats, Logistique et Patrimoine
Direction Achats Administratifs et Logistique
Bureau n° : 522
Quartier d'Affaires d'Alger îlot 05, lots 27,28 et 29 Bab Ezzouar Alger
Email :**

11. Date de lancement : 21 novembre 2022

12. Durée de la consultation 10 jours.

13. Date et heure limite de dépôts des offres : 30 novembre 2022 avant 12h00m (heure locale).

L'ouverture des plis (techniques et financiers) aura lieu le même jour à 14h00m à l'adresse sus indiquée.

Il convient de noter qu'une seule personne (Le représentant dûment mandaté, muni d'une autorisation délivrée par le responsable de l'entreprise) pourra assister à la séance d'ouverture des plis.

14. Mode de paiement :

Le paiement des prestations sera effectué par virement bancaire 60 jours après réception et acceptation de la facture finale au compte du soumissionnaire retenu.

15. Garantie :

Une retenue de garantie sera constituée par le prélèvement d'un taux de Cinq pour cent (05%) sur le montant de chaque facture présentée pour paiement.

Cette retenue est destinée à garantir la bonne exécution des prestations.

Le montant total de la retenue sera libéré au moyen d'une main levée dans les trente (30) jours qui suivront la fin du Contrat à commandes.

16. Soumission incomplète :

Le soumissionnaire dont son offre est incomplète (partie technique), sera invité à compléter son dossier Dans un délai maximum de 05 jours ouvrables à compter de la date d'ouverture des plis.

Sous peine de rejet de son offre par la commission d'évaluation des offres, En tout état de cause, les offres déposées sans les documents suivant Seront automatiquement rejetées :

- La présente lettre de consultation avec accusé de réception du soumissionnaire
- Liste des tarifs page 6 et 7 à renseigner.

NB : ATM Mobilis à la faculté de décider à tout moment la notification des résultats de la consultation au (x) candidat (s) retenu (s) et avant notification du contrat de mettre fin au processus de consultation notamment dans le cas d'une offre excessive, les candidats consultés seront informés de l'annulation de la consultation.



NB/SDL
K-M

41	Souk Ahras			
42	Tipaza			
43	Mila			
44	Ain Defla			
45	Naama			
46	Ain Timouchent			
47	Ghardaïa			
48	Relizane			
49	Timimoun			
50	Bordj Badji Mokhtar			
51	Ouled Djellal			
52	Beni Abbes			
53	In Salah			
54	In Guezzam			
55	Touggourt			
56	Djanet			
57	El M'ghair			
58	El Meniaa			
Total en hors taxe				

Evaluation camion grue, chariot élévateur et Grue (05/65) :

Camion grue Alger et périphérie	Montant en HT 03/65
Chariot élévateur Alger et périphérie par heure	Montant en HT 01/65
Grue Alger et périphérie par heure	Montant en HT 01/65

Evaluation immobilisation sur 10/65 points :

Franchise Immobilisation par jour gratuit	Nombre de jours gratuit 05/65
Franchise Immobilisation par jour	Montant en HT 05/65

ATM Mobilis procédera à la comparaison des offres des soumissionnaires sur la base des coûts de la prestation proposée, à l'issue de l'évaluation le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note sera retenu.



LETTRE DE SOUMISSION

Je soussigné (e),

Nom et prénoms :

Profession :

Demeurant à :

.....

Agissant au nom et pour le compte de :, inscrit (e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) de :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumetts et m'engage envers ATM Mobilis
à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes) :

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : (indiquer le délai en chiffres et en lettres).....

ATM Mobilis se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire ou CCP n°, auprès :

Adresse :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

N.B : En cas de groupement le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du groupement et préciser la nature du groupement